

CTG2Q Cher

Tables rondes – élaboration de fiches action

Table ronde n°5 :

Gestion des milieux aquatiques, des ouvrages
et gouvernance

Le 18 novembre 2019

Suite à la lecture des remarques des acteurs, des propositions ont été retravaillées sous forme de fiches action.

Lors des cinq tables rondes de cet automne 2019, les fiches actions retenues sont proposées et rediscutées par des comités thématiques.

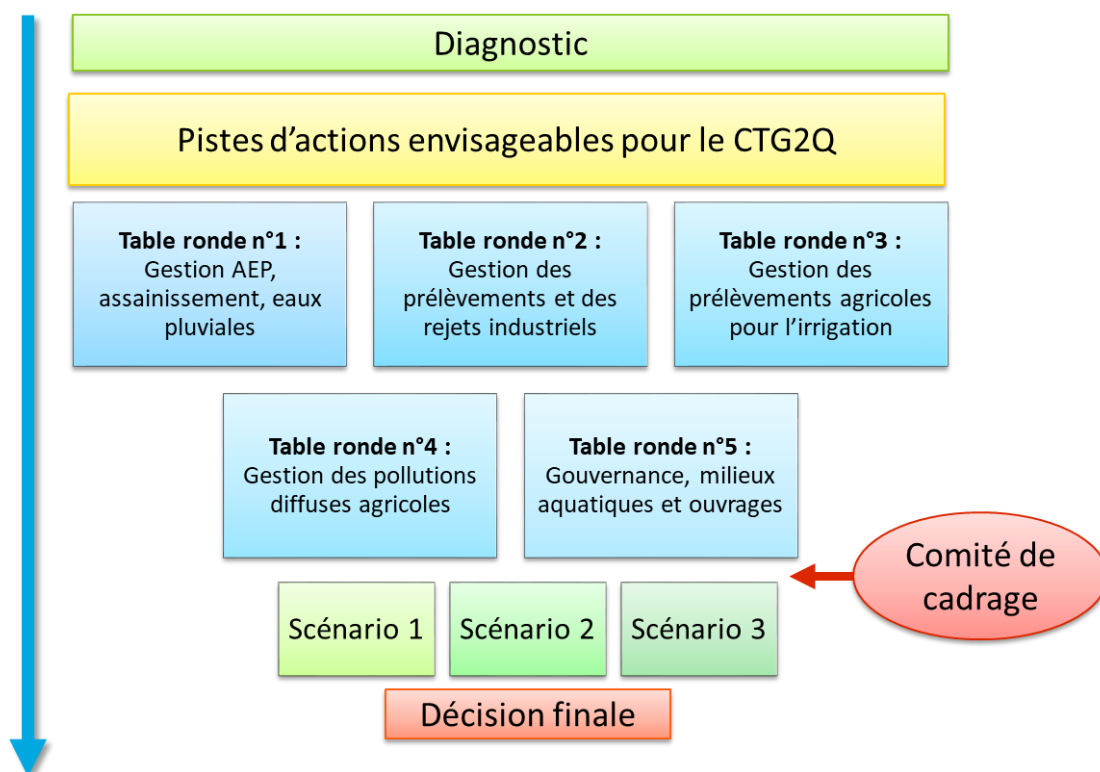
Table des matières

I.	Rappels sur le contexte de construction du plan d’actions	2
II.	Rappels sur la construction des fiches actions.....	3
III.	Déroulement de la table ronde n°5.....	4
1.	Objectifs de la table ronde et introduction.....	4
2.	Actions liées à la gestion des milieux aquatiques et naturels.....	4
3.	Actions liées à la gestion des ouvrages : le Canal de Berry	7
4.	Actions liées à la gestion des ouvrages : les barrages et les plans d’eau.....	9
5.	Actions liées à la gouvernance : prévention des conflits d’usage.....	11
6.	Actions liées à la gouvernance : activité économique	12
IV.	Bilan : sélection des actions pour la construction des scénarii	14

I. Rappels sur le contexte de construction du plan d'actions

La construction du plan d'action du CTG2Q Cher se déroule en plusieurs étapes présentées ci-dessous.

Etapes de la construction du plan d'action

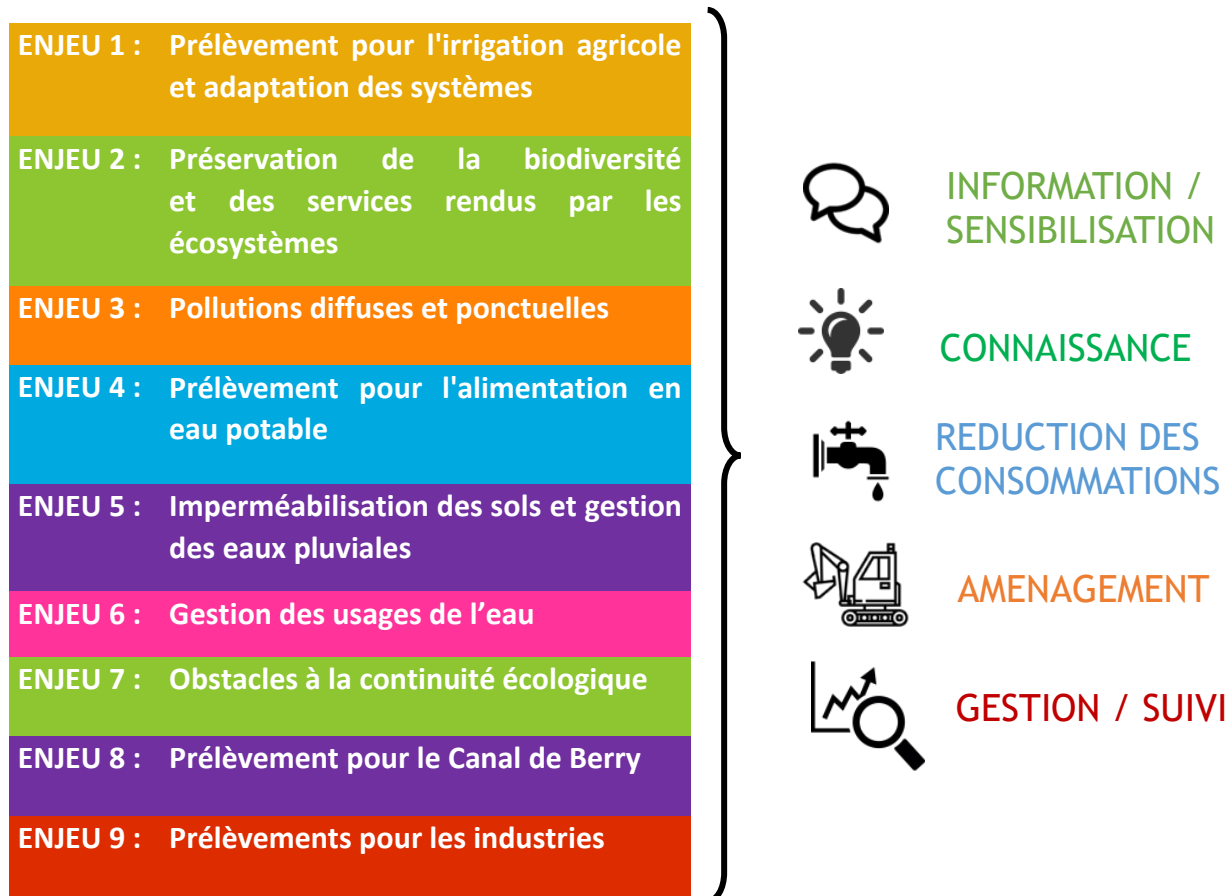


A l'issue de ces cinq tables rondes, un certain nombre de fiches action vont être construites, sur les neuf enjeux du contrat. A partir de celles-ci, plusieurs scénarii seront constitués. Une dernière réunion de concertation aura lieu courant Janvier 2020 pour laisser les acteurs s'exprimer sur le scénario qu'ils préfèrent.

L'avis émis par les acteurs en réunion de concertation sera ensuite remis à l'instance de décision, le comité de pilotage (COPIL), qui aura été définie en comité de cadrage. Le COPIL choisira le scénario le plus adapté comme plan d'action du CTG2Q Cher.

II. Rappels sur la construction des fiches actions

Neuf enjeux ont été mis en avant lors du diagnostic et cinq modes d'action sont identifiés. Ils sont présentés ci-dessous.



Chaque fiche action se repère donc par le numéro de l'enjeu (de 1 à 9) et par l'icône et la lettre de son mode d'action (I pour « information », C pour « connaissance », R pour « réduction des consommations », A pour « aménagement », G pour « gestion »).

Des fiches pré-remplies ont été proposées en table ronde, sujettes à modifications et à compléments.

Les fiches actions se veulent opérationnelles et contiennent plusieurs informations. On peut les schématiser comme ci-contre :



ENJEU 4	
4.R.1 Nom action	
Priorité : ++ Calendrier : I - II	
Détail des objectifs et du contenu	
Localisation :	
Pilote :	
Partenaires :	
Coût estimatif :	
Financements :	

III. Déroulement de la table ronde n° 5

1. Objectifs de la table ronde et introduction

Cette table ronde avait pour objectif de sélectionner les actions les plus pertinentes pour que le CTG2Q réponde efficacement aux objectifs liés à la gestion des milieux aquatiques et des ouvrages sur le territoire, et à la gouvernance.

Des fiches actions ont été proposées aux acteurs, qui ont également trié les actions « à retenir » et « à écarter ».

En introduction, l'animateur a présenté l'état écologique des masses d'eau superficielles du CTG2Q (données de l'AELB pour l'état des lieux du SDAGE 2021-2027). Sur les 44 masses d'eau superficielle du CTG2Q, **33 sont en risque de non atteinte du bon état écologique**.

Les acteurs ont discuté sur la prise en compte des paramètres biologiques dans l'état écologique. La donnée renforce l'intérêt de mener des actions en faveur de la ressource en eau, notamment sur le plan de l'**hydrologie** et de la **morphologie** des cours d'eau. Cela renforce l'intérêt des actions du CTG2Q visant l'atténuation de l'impact des prélèvements (**gestion quantitative**) et les actions de restauration de cours d'eau visés par les **CTMA** (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques).

2. Actions liées à la gestion des milieux aquatiques et naturels

a. Propositions d'actions à retenir

Les actions suivantes ont été proposées comme actions « à retenir » pour le CTG2Q Cher :



SENSIBILISATION

2.1.I.1. Sensibiliser les acteurs et les élus au cycle de l'eau et au changement climatique
+++

2.1.I.2. Renforcer les synergies locales entre les acteurs agricoles et les structures GEMAPI
+++



AMENAGEMENT

2.3.A.1. Mettre en place un programme de plantations de haies +++



CONNAISSANCE

2.1.C.1. Améliorer la connaissance sur l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes ++

<u>Action proposée</u>	<u>Remarques</u>	<u>Décisions</u>
2.1.I.1. Sensibiliser les acteurs et les élus au cycle de l'eau et au changement climatique	AFB : La sensibilisation présente des limites, ne devrait-il pas s'agir de « responsabiliser » ? Collectivement : besoin d'éléments factuels et partagés par tous	Maintien de l'action _ intégration de méthodes de responsabilisation des acteurs
2.1.I.2. Renforcer les synergies locales entre les acteurs agricoles et les structures GEMAPI	/	Maintien de l'action _
2.3.A.1. Mettre en place un programme de plantations de haies	Attention à la qualité des haies en question (espèces, strates végétales) et au terme « haie ». Nature 18 : Parler plutôt de « rediversification végétale ». Proposer des formations d'entretien aux gestionnaires des espaces (collectivités, agriculteurs) Action de mise en cohérence des programmes de végétalisation (trames vertes, syndicats de pays, agro-foresterie...) Action à intégrer avec la fiche 62S1 pour services environnementaux ?	A discuter avec le PETR Centre Cher, regroupement possible avec la fiche 62S1
2.1.C.1. Améliorer la connaissance sur l'impact des prélèvements de l'hydrodynamique des nappes	CA18 : Une étude d'impact a été faite par AREA Berry et les études volumes prélevables des SAGE sont disponibles. 1/ Action de vulgarisation de la connaissance, besoin d'un espace de travail en commun 2/ Est-il nécessaire de compléter cette étude par d'autres résultats scientifiques ?	Maintien de l'action _ ajout d'une capitalisation de l'existant

Remarque du SIAB3A : attention à l'articulation entre les programmes d'action des CTMA et le CTG2Q sur le plan du calendrier et des demandes de financements.

b. Actions a priori à écarter

Certaines actions ont a priori été écartées :

➡ Déjà fait :

Améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau)
+++

Accompagner l'émergence de projets de restauration sur l'axe Cher et Arnon amont (+ Marmande?) ++

➡ Difficile à mettre en œuvre ?

Mettre en place une définition des débits minimums biologiques

➡ Hors cadre CTG2Q :

Renaturer des friches urbaines

Création de zones de biodiversité « artificielles » en ville

Les acteurs s'entendent sur le fait que sur les territoires sur lesquels des CTMA sont déjà en cours (CT Yèvre, CT Barangeon, CT Auron, Airain et affluents, CT Arnon aval), il est inutile d'intégrer les actions de restauration de milieux aquatiques dans le CTG2Q. Cependant, **il paraît primordial que ce dernier mette en lumière des actions réalisées dans le cadre des CTMA.**

Jusqu'à présent les CTMA sont davantage axés sur la restauration des cours d'eau que sur la restauration des zones humides.

Les acteurs sont favorables à ce que **l'action d' « émergence de projets de restauration de milieux aquatiques sur les territoires blancs » soit intégrée au CTG2Q.** Elle pourra être pilotée par le Département du Cher (cellule ASTER).

Aussi, les acteurs sont favorables à ce que **les actions d'émergence de CT soient mis en lumière.**

L'ensemble des présents ont approuvé le retrait des trois autres propositions : « mettre en place une définition des débits minimums biologiques », « renaturer des friches urbaines » et « créer des zones de biodiversité artificielles en ville ».

3. Actions liées à la gestion des ouvrages : le Canal de Berry

a. Propositions d'actions à retenir

Par rapport à la gestion des prélèvements du Canal de Berry, trois actions ont été proposées aux acteurs.



CONNAISSANCE

8.C.1. Caractériser les prélèvements du canal de Berry, en prenant en compte ses restitutions, et ses impacts potentiels sur la ressource en eau +++



AMENAGEMENT

8.A.1. Engager des travaux systématiques de détection des fuites et les colmater ++

8.A.2. Moderniser les ouvrages d'alimentation du canal +

Action proposée	Remarques	Décisions
8.C.1. Caractériser les prélèvements du canal de Berry, en prenant en compte ses restitutions, et ses impacts potentiels sur la ressource en eau	Nature 18 : Quid du devoir de régularisation des prises d'eau par les communes ? SCB : C'est une action en cours au SCB. DDT 18 : Besoin d'une animation de territoire. Échanges sur la difficulté du dialogue avec l'ARECABE.	Maintien de l'action _ intégration d'une dimension de concertation et d'animation territoriale
8.A.1. Engager des travaux systématiques de détection des fuites et les colmater	/	Maintien de l'action _
8.A.2. Moderniser les ouvrages d'alimentation du canal	/	Maintien de l'action _

b. Proposition d'actions « à écarter »

D'autres actions ont été a priori écartées :

➡ Déjà fait :

Informar au mieux les communes propriétaires de la réglementation en vigueur sur l'ouvrage

Concertar les communes propriétaires pour décider des actions envisageables sur chaque portion de canal

➡ Hors cadre CTG2Q ?

Faire des contrôles réguliers des volumes d'eau consommés par le canal

Renoncer à rendre le canal navigable

➡ Difficile à mettre en œuvre :

Utiliser l'eau du canal de Berry pour l'irrigation

Les acteurs rebondissent sur la notion de **concertation**, qui est intégrée à l'action 8.C.1.

4. Actions liées à la gestion des ouvrages : les barrages et les plans d'eau

a. Proposition d'actions à retenir

- Par rapport à la gestion des plans d'eau du territoire :

Plans d'eau :

7.1.S.1.Favoriser
l'amélioration de la qualité
de l'eau de l'étang de Goule
(via actions agricoles) +++

7.1.C.1.Favoriser
l'amélioration de la qualité
de l'eau de l'étang de Goule
(via la restauration de zones
humides) ++

Action proposée	Remarques	Décision
7.1.S.1. Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule (via actions agricoles)	CA18 : Prendre en compte aussi les pollutions diffuses en pesticides et phosphore en plus des nitrates cités. Action à intégrer dans les enjeux 3.1 et 3.2 « pollutions diffuses en nitrates et pesticides »	Maintien de l'action _ intégration des pollutions diffuses en pesticides et phosphore, nouveau classement de l'action
7.1.C.1. Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule (via la restauration de zones humides)	Action à intégrer dans l'enjeu 2 « préservation de la biodiversité ». Partenaires : Nature 18, SIAB3A	Maintien de l'action _ nouveau classement de l'action

Echanges entre Nature 18 et le SMAVAA par rapport à la gestion de l'eau sur le plan d'eau de Mareuil-sur-Arnon.



Hors cadre CTG2Q ?

Favoriser l'amélioration de la
qualité de l'eau de l'étang de
Goule (via assainissement,
zones humides tampon)

Déconnecter certains plans
d'eau sur le territoire, rendre
les ouvrages plus
franchissables

CA 18 : Pourquoi ne pas inscrire les **autres actions de préservation de l'étang de Goule** (en lien avec l'assainissement et les pratiques de pêche) ?

CD 18 : Pour les actions « zones humides » et « pollutions diffuses », le CD18 a besoin d'un **outil de contractualisation** tel que le CTG2Q. Pour les autres actions « assainissement » et « pratiques de pêche », la contractualisation se fera dans un autre cadre. Il s'agit aussi de sélectionner les actions opérationnelles et de ne pas multiplier les fiches action.

Par rapport à la **déconnexion de certains plans d'eau**, les acteurs s'accordent sur le fait que ce type d'action **rentre dans la compétence GEMAPI et s'inscrira simplement dans ce cadre** (intégration des actions dans les CTMA du territoire).



- Par rapport à la gestion des barrages :

SENSIBILISATION

Barrages :

7.3.S.1. Sensibiliser les gestionnaires aux obligations de restitution des débits réservés au droit des prises d'eau sur cours d'eau +

Action proposée	Remarques	Décision
7.3.S.1. Sensibiliser les gestionnaires aux obligations de restitution des débits réservés au droit des prises d'eau sur cours d'eau	Cette action serait la bienvenue, mais collectivement, aucun pilote n'est identifié : ni les syndicats de rivière, ni des organes de l'Etat (ex : MISEN) ne se positionnent. Cela soulève le problème de communication sur la réglementation .	Action abandonnée.

- Par rapport à la gestion des marais de Bourges :

➡ **Déjà fait :**

Intensifier les liens entre les collectivités et les associations de gestion des marais pour aborder la gestion des ouvrages (hors Bourges ?)

➡ **Hors cadre CTG2Q :**

Créer un comité de gestion des ouvrages

Les acteurs s'accordent sur le fait que les trois actions sur les Marais de Bourges dépassent le cadre du CTG2Q.

➡ **Inutile :**

Etablir un plan de gestion des curages

5. Actions liées à la gouvernance : prévention des conflits d'usage

a. Proposition d'actions à retenir



INFORMATION

6.1.S.1 Mettre les acteurs en dialogue et réfléchir sur l'ouverture de certaines prises de décision aux citoyens ++

Action proposée	Remarques	Décision
6.1.S.1. Mettre les acteurs en dialogue et réfléchir sur l'ouverture de certaines prises de décision aux citoyens	SMAVAA : C'est le devoir des collectivités de représenter l'intérêt général. CdC Cœur de France : Les élus représentent les citoyens. N18 : Ne pourrait-on pas les impliquer davantage, pour une meilleure appropriation des actions ? Collectivement : les citoyens pourraient être intégrés au CTG2Q dans sa phase de suivi, mais pas de décision. DDT 18 : Pourquoi ne pas faire venir des animateurs facilitateurs à certains débats ? Nature 18 : Il y a un levier sur l'identification des rôles des acteurs et des potentiels conflits d'intérêts (doubles casquettes). Associer le SAFER et les structures à compétence GEMAPI.	Maintien de l'action _ maintenir des ateliers de réflexion sur la participation de citoyens au suivi du CTG2Q, reformuler le nom de l'action pour ôter la notion de prise de décision des citoyens.

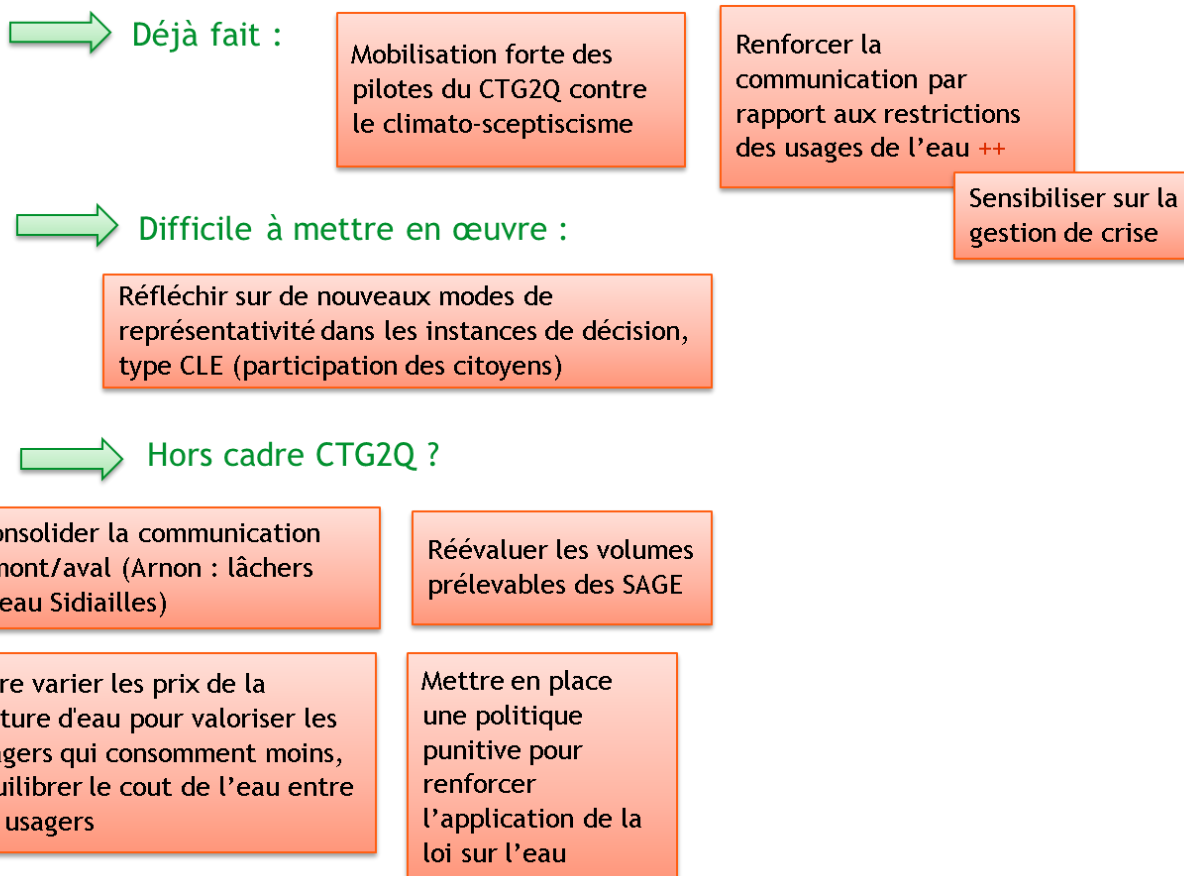
Action à répartir dans d'autres actions du contrat :

Communiquer sur les redevances perçues par l'AELB et leur redistribution

++

Les acteurs valident la proposition.

b. Proposition d'actions à écarter



Les acteurs confirment que ces pistes d'action sont à écarter.

Certains membres rappellent tout de même la difficulté de communiquer sur les restrictions des usages de l'eau et les arrêtés sécheresse.

6. Actions liées à la gouvernance : activité économique

a. Proposition d'actions à retenir

Proposition d'action à retenir :



INFORMATION

6.2.S.1. Valoriser économiquement des espaces naturels remarquables (type prairies humides) +

Action proposée	Remarques	Décision
6.2.S.1. Valoriser économiquement des espaces naturels remarquables (type prairies humides)	Nature 18 : Renommer l'action en « Mettre en place des solutions pérennes pour valoriser les milieux naturels ». Collectivement : On peut y intégrer la plantation de haies en tant qu'habitats écologiques, et l'identification de zones prioritaires à maintenir (têtes de bassin) AFB : connaît un document-clé sur la restauration des prairies humides Identification d'un pilote : le CEN ?	Maintien de l'action _ reformulation, prendre contact avec le CEN

➔ NB : Cette action sera peut-être déplacée dans l'enjeu 2 « préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes ».

b. Propositions d'actions à écarter

 **Déjà fait :**

Valoriser les zones de baignade naturelles ++

Les acteurs valident cette proposition.

 **Implicite (autres actions prévues) :**

Rendre à nouveau baignables les rivières ++

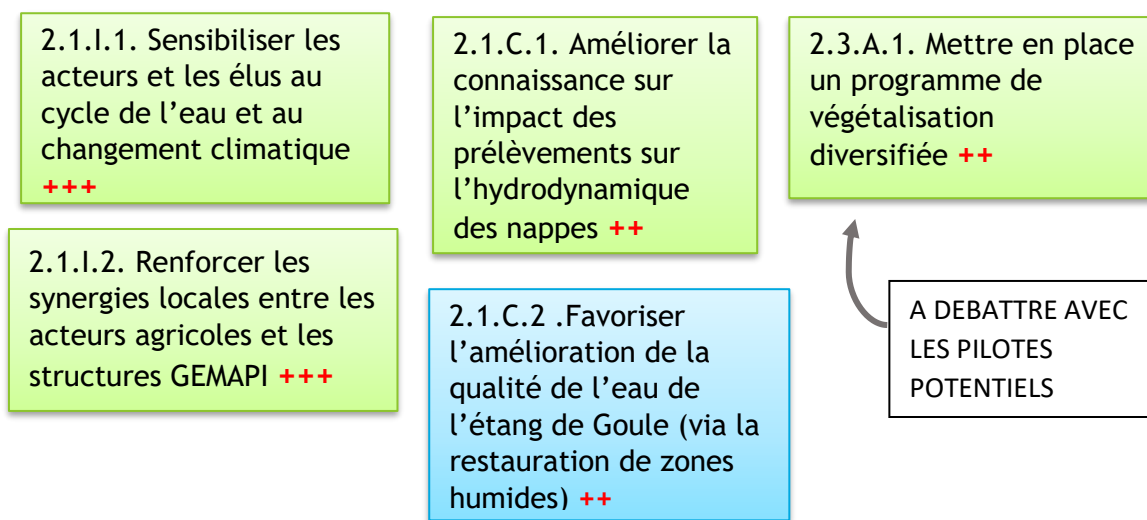
Maintenir une agriculture diversifiée ++

Miser sur le tourisme vert / augmenter l'attractivité du territoire en préservant la qualité des milieux aquatiques et des paysages

IV. Bilan : sélection des actions pour la construction des scénarii

Voilà le bilan des actions maintenues pour la suite de l'élaboration du contrat.

1. Enjeu 2 « Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes »



2. Enjeu 3 « Gestion des pollutions diffuses et ponctuelles »

En complément des autres actions (cf. CR table ronde n°4) :

3.2.S.2. Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Goule (via actions agricoles) +++ (boîte bleue)

3. Enjeu 6 « Gestion des usages »

6.1.S.1 Mettre les acteurs en dialogue et réfléchir sur l'ouverture de la gestion de l'eau aux citoyens ++ (boîte orange)

6.1.S.2. ou 2.1.I.3. Mettre en place des solutions pérennes pour valoriser des milieux naturels du territoire ++ (boîte orange)

A DEBATTRE AVEC LES PILOTES POTENTIELS

4. Enjeu 7 « Obstacles à l'écoulement de l'eau »

➔ Pas d'action retenue dans le cadre du CTG2Q.

5. Enjeu 8 « Prélèvements pour le Canal de Berry »

8.C.1. Caractériser les prélèvements du canal de Berry, en prenant en compte ses restitutions, et ses impacts potentiels sur la ressource en eau +++

8.A.1. Engager des travaux systématiques de détection des fuites et les colmater ++

8.A.2. Moderniser les ouvrages d'alimentation du canal +

Les contributions des acteurs lors de la réunion et toutes celles qui seront proposées par le comité (dans un délai de deux semaines après réception des fiches) seront retravaillées individuellement avec les pilotes identifiés, et en associant les partenaires si cela le nécessite.